

L'an deux mille vingt, le 19 octobre, le conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient Présents

M. Christian PICARD, , M. Romuald BOUTELEUX, Mme Stéphanie LAURENT, M. Philippe DELAPORTE, Me Delphine LUPART, M. Gérard LEPERE, M. Michel SAROT, M. Christophe RINGARD, M. Christophe SERGENT, M. Philippe POUPART, Melle Caroline LAUMON, M Mickaël JACQUART.

Absents

M Jean-Luc SAUVAGE, Me Virginie VALLIENNE, M. Alexandre DEMONCHY (pouvoir à M. Gérard LEPERE).

Madame LUPART Delphine sera secrétaire de séance en partenariat avec Stéphanie LAURENT.

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

Approbation du Compte-Rendu C.M du 28 septembre 2020
Procédure d'attribution de marché pour travaux
Travaux effectués à la demande du maire
Délibération avec vote sur devis F.D.E de Me GRU
Installation du secrétariat du SISCO dans l'ancien bureau du maire
Présentation des deux projets, arrêt de bus et garderie
Délibération pour l'interdiction de stationnement des gens du voyage dans la commune
Commission de contrôle des listes électorales
Suivi élection du quatrième adjoint (voir vote)
Résultat réunion Gendarmerie
Vente des anciennes tables d'école au profit de l'USEP
Questions diverses

Approbation du Compte-Rendu C.M du 28 septembre 2020

Monsieur LEPERE Gérard demande que soit précisé le repas des aînés au printemps, de la raison pour laquelle les arbres du terrain de foot ont été arrachés.

Monsieur POUPART Philippe précise également que ce n'est pas un radar automatique mais un radar pédagogique.

Monsieur BOUTELEUX Romuald précise que les drapeaux étaient placés aux mairies et non aux monuments aux morts. Il remonte le fait qu'un compte rendu n'a pas besoin d'approbation, mais qu'un procès-verbal oui.

Monsieur Le Maire lui répond qu'en l'absence d'une secrétaire de mairie présente en conseil, la secrétaire de séance réalise un Compte rendu.

Ces observations ont été retranscrites manuellement sur le compte rendu.

Vote à main levée : 12 pour, 1 abstention Monsieur ROMUALD BOUTELEUX

Procédure d'attribution de marché pour travaux

Monsieur Le Maire rappelle que les décisions peuvent être prises au sein des commissions à hauteur maximum de 20 000€. M BOUTELEUX Romuald désirerait voir l'article de loi qui le précise.

Il précise que certains achats ou projets seront validés sans délibération du conseil.

Travaux effectués à ma demande

Monsieur LEPERE Gérard interroge le maire concernant l'arrachage anticipé des arbres près du stade de football. Monsieur Le Maire répond à Monsieur LEPERE et signale au conseil que les arbres du stade de football ont été arrachés afin de pouvoir planter des lauriers palmes, et privilégier une plantation en cette période propice pour la reprise de la végétation.

Monsieur RINGARD Christophe exprime sa surprise d'apprendre ce jour cet achat, et précise qu'il serait bien d'avoir un peu de visibilité sur les différents achats pris en amont.

Il annonce également qu'il a fait gratter le terrain de pétanque situé rue de Devise.

IL rappelle aussi qu'il avait fait appel à une entreprise pour enlever la cuve fuel enterré derrière la MAM, actuellement cette cuve est situé à l'ancienne décharge.

Monsieur Le Maire annonce qu'à compter de ce jour les administrés pourront assister au conseil mais n'auront pas le droit à la parole et devront exposer leurs questions au minimum une semaine avant par écrit.

Délibération avec vote sur devis F.D.E de Mme GRU

M Christian PICARD énonce le coût de la pose d'un poteau pour le projet de construction de Me GRU sur la commune d'Estrées (3973€). Me GRU aurait déposé un CU mais celui-ci lui aurait été refusé du fait de ne pas avoir d'électricité. Monsieur BOUTELEUX Romuald rapporte que lors de l'ancien conseil un projet avait été refusé pour un lotissement de 7 maisons.

Vote à main levée

4 abstentions Gérard LEPERE, Stéphanie LAURENT, Delphine LUPART, Mickael JACQUART

3 contre Romuald BOUTELEUX, Caroline LAUMON, Philippe POUPART

6 Pour

Il n'y a pas le quorum, la demande est donc rejetée.

Installation du secrétariat du SISCO dans l'ancien bureau du maire

Monsieur Le Maire annonce qu'il laisse le bureau du maire situé à l'étage de la mairie pour le secrétariat du SISCO afin qu'ils puissent avoir un lieu qui leur est destiné, et leur demande d'acheter un ordinateur portable.

Monsieur BOUTELEUX Romuald, président du Sisco refuse cette offre précisant que le bureau n'est pas conforme, il n'est pas équipé de télécopieur afin de transmettre les mandats et autres procédures administratives. (Monsieur le Maire refuse à tous moyens de communication).

Monsieur BOUTELEUX réitère sa demande de secrétaire. Lors de la réunion de commission du SISCO, M PICARD Christian avait donné son accord pour déléguer quelques heures de secrétariat au SISCO.

Monsieur Le Maire répond que le Sisco peut prendre une secrétaire, Madame LEMAIRE n'étant pas opérationnelle et souffrante depuis une semaine.

Présentation des deux projets, arrêt de bus et garderie

Monsieur Le Maire présente les prochains travaux en cours d'étude auprès de l'architecte Monsieur ZISSELER.

L'ARRET DE BUS

Installation du chantier, Etudes, Implantations **2500€**

Démolition partiel du mur de clôture **1140€**

Démolition du trottoir, profilage du terrain et évacuation des gravats **2505€**

Caniveau préfabriqué en béton, type CC1 **1350€**

Bordure en pavés **1710€**

Circulation piétonne rampe créée et trottoir modifié en pavés sur grave de fondation et dallage béton **7315€**

Régilage et engazonnement en pourtour du chemin **1000€**

Revêtement de sol au droit de l'arrêt de bus en enrobés noirs sur grave de fondation **4500€**

Marquage au sol et panneau de signalisation « Arrêt de bus » **580€**

Soit un total HT de 27800€ HT

Monsieur LEPERE Gérard reprecise que le mur n'est pas détruit dans la totalité. Il demande si l'architecte a prévu de conforter la pilasse (le mur risque de tomber).

GARDERIE

Création d'une entrée **35 520€**

Aménagement de sanitaires **20 697,80€**

Rénovation de la salle d'activité 1 **21 807€**

Rénovation de la salle d'Activité 2 **18 629,20€**

Aménagement de la cour **22 585€**

Aménagement du chemin d'accès au parking **32 825€**

Soit un total de travaux HT 152 064€

A ces coûts, il faut rajouter les frais d'architecte s'élevant à 12% du coût.

Au vu des plans présentés lors de la réunion, la cour proposée ne pourrait accueillir que 16 enfants.

A première vue, la subvention serait de 30 à 40 %, Monsieur PICARD Christian doit rencontrer Monsieur MIKIAK

L'ensemble du conseil demande des modifications de travaux notamment modifier la cour (prendre en compte la cour située derrière l'autre maison), le chemin, l'entrée et d'obtenir une nouvelle proposition concernant le revêtement de sol extérieur EPDM sur grave proposé sur le projet pour un enrobée en macadam.

Madame LAUMON Caroline demande ce qu'il advient du logement situé à côté du projet garderie. Monsieur PICARD Christian lui répond que celui-ci est prévu pour stocker les archives.

Résultat réunion Gendarmerie

Monsieur Le Maire évoque les inscriptions concernant la mise en place de solutions de « Vigilance » entre voisins, nous avons recensé 29 inscriptions.

La gendarmerie préconise de statuer sur un représentant par rue « Partenariat Citoyens ». Une réunion sera proposée. IL faut 20 référents en priorité les conseillers municipaux.

Délibération pour l'interdiction de stationnement des gens du voyage dans la commune

Monsieur PICARD Christian expose que si il n'y a aucun panneau et pas de délibération du conseil, les gens du voyage peuvent s'installer à leur grée. IL faudra au moins 6 panneaux (2 à chaque entrée de Mons, d'Estrées et du hameau du Santin).

Vote à main levée

11 Pour

2 abstentions Me Caroline LAUMON, M Romuald BOUTELEUX

Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Le Maire annonce le nom des administrés qui représenteront cette commission :

-Monsieur BOULANT Albert

-Madame CAPEL Marie-Madeleine

-Monsieur DEBUIRE Alain

-Monsieur SAROT Michel

-Monsieur DEMONCHY Alexandre

-Madame RICHY Karine

Ils recevront un courrier de la préfecture si ils sont élus.

Vente des anciennes tables d'école au profit de l'USEP

Monsieur Le Maire précise qu'il existe une quinzaine de bureaux d'écoliers anciens stockés dans le grenier de la mairie (une dizaine de doubles, environ 5 bureaux simples), il propose de les mettre en vente et de reverser la somme récoltée à l'USEP

30€ les bureaux complets

15€ les simples

Madame LAUMON Caroline conseille de proposer ce lot à un brocanteur (D43 à Péronne), celui-ci proposera un prix qui pourrait être plus élevé. Si ce dernier n'est pas intéressé, on les proposera à la vente sur la page Facebook pour les habitants du village.

Vote à main levée,

Vote à l'unanimité

Informations

Monsieur Le Maire précise au conseil la proposition d'achat groupé de défibrillateur par la Communauté de Communes pour un cout d'achat de 1450€ et d'entretien de 300€ par an, celui-ci serait installé au niveau de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une proposition d'achat de la licence 4 pour un cout de 3000€ a été faite mais aucune réponse n'a été donnée.

Monsieur Le Maire évoque la réception d'un courrier reçu de la Maison Familiale Rurale de Conty demandant une subvention concernant l'accueil d'une élève habitant à Mons. Nous ne donnerons pas suite à cette demande comme celle évoquée lors dun précédent conseil pour l'école de Ham.

Monsieur Le Maire a également pris contact avec le département afin d'exposer la situation à l'entrée de Mons en venant d'Estrées, à droite ; un terrain agricole déborde sur le domaine communal (le talus n'existe plus), Monsieur DELATRE, directeur des routes propose que Monsieur DUPUIS intervienne pour une prise de contact à l'amiable avec l'exploitant concerné.

Questions diverses

- Monsieur Philippe DELAPORTE évoque quelques devis reçus, il n'a pas eu de retour concernant la rue de l'aérodrome.

Il évoque que :

les grilles Ecole fille / école garçon sont en cours de nettoyage

les travaux au dortoir sont bien avancés.

Il précise qu'il attend plusieurs devis qu'il exposera en commissions travaux.

Il annoncera la date de sa prochaine réunion commission travaux ultérieurement.

- Monsieur Romuald BOUTELEUX remonte une question d'administré concernant la mise en place de poteaux électriques modernes près des poteaux neuf béton.
- Monsieur Gérard LEPERE remonte une problématique des eaux pluviales sur la commune :
près de l'habitation de Monsieur Pierre RICHY, les écoulements pluviaux se déversent dans sa cour lors de fortes pluies
au niveau du terrain de foot près de l'habitation de Monsieur POWEL il y a un gros problème sur les avaloirs ce qui provoque de grandes nappes d'eaux devant son habitation et vu la circulation des camions des projections d'eau dans sa cour.

Monsieur LEPERE évoque également la remarque de Monsieur Michel SUMARA concernant l'habitation de son voisin stockant une montagne d'encombrants.

- Monsieur Michel SAROT rappelle sa demande de miroir dans toutes les rues à risque dont la rue des proies.
- Monsieur Christophe RINGARD désire revenir sur le fait que Monsieur LANDRY avait témoigné son sentiment sur le fait qu'Estrées était « oublié » (les trottoirs en sont l'exemple), Monsieur RINGARD le rassure sur le fait que chaque décision prise sur Mons était dupliquée sur Estrées lorsque cela était nécessaire.
- Monsieur Philippe POUPART dit avoir vu la balayeuse mais celle-ci n'est pas passé dans toutes les rues. Il évoque également le même problème que sur Mons pour le dépôt des verres dans le container à des horaires raisonnables. Il alerte le conseil sur l'écoulement d'eau claire parasite entre la rue Fernand Poupart et la route nationale à un débit très important. Il expose aussi que l'essai de la Friterie a été réalisée, il se demande qui paiera le coût de la prise électrique (celle-ci sera payée par le propriétaire de la friterie).

Il remonte des administrés qui lui avaient demandé des informations concernant la liste des membres du CCAS.

Monsieur POUPART demande si l'AFR peut bénéficier des 3 heures de secrétariat par an, un logiciel aurait été acheté par l'AFR à l'ancienne secrétaire.

- Madame Stéphanie LAURENT évoque les subventions votées pour les associations, la liste des projets de la commission communication. Elle s'excuse auprès du conseil pour le non-rendu du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 8/10/2020.

Subventions

Comité des fêtes 1300 + 350 € (location 31/12/2019)
Anciens combattants (Courrier février 2020) 300€
Football 1500€ et 150€ (location 24/01/ 2019)
Longue Paume 1300€ + 150€ (location du 14/09/2019)
A.F.R 500€
A D M R 500€
Association St Jean 500€
Resto du cœur 150€
Souvenir Français 100€
Sclérose en plaque 80€
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Péronne 80€
Cancer Lille 100€
U.S.E.P 700€
Papillons Blancs 300€
CCAS 3000€

Mme Stéphanie LAURENT expose le fait que l'essai de la gratteuse n'est pas concluant, il faudra réétudier la question.

Du point de vue communication :

- une circulaire du « bien vivre » devrait être distribuée la semaine prochaine
- un premier journal communal serait distribué début novembre (trombinoscope, identité des villageois, festivités de fin d'année, maisons illuminées..)
- un gros journal serait prévu début janvier 2021 (il serait entièrement financé par les entreprises qui mettraient un encart publicitaire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

